

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011- 2016 / N°35 Projet de budget 2013

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck-Thentz (excusée le 23 octobre)
Joëlle Gentile (excusée le 30 octobre)
Lucette Schmutz, rapporteur

MM. Olivier Barras, président (excusé le 30 octobre, remplacé par M. Bertrand Peter)
Olivier Paley, (excusé le 30 octobre et le 6 novembre)
Bertrand Peter
Laurent Théodore (excusé le 20 novembre)

s'est penchée, en dates des 16, 23 et 30 octobre, 6, 20 et 27 novembre, sur le préavis municipal 2011-2016 N° 35 relatif au budget 2013 de la Commune de Rolle.

M. le Syndic Jean-Noël Goël, était présent lors des séances des 16, 23 et 30 octobre, 6 et 20 novembre et Mme la Municipale Josephine Byrne Garelli lors de la séance du 20 novembre. La Commission les remercie de leur présence et pour tous les éclaircissements qu'ils lui ont apportés.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 83 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard pour le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une Commission ».

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat, la CoFin a procédé à l'examen :

- des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2012 et par rapport aux comptes de fonctionnement de l'année 2011;
- des nouvelles lignes budgétaires ;
- du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires.

La Commission des finances s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue ait bien été portée au budget.

Préambule

Les membres de la Commission permanente des finances constatent que les charges et les revenus du projet de budget 2013 de la Commune sont inspirés des comptes 2011 et non du budget 2012. En effet, l'établissement du budget 2012 s'était en partie basé sur celui de 2011, or lors de l'étude des comptes 2011, il s'est avéré que celui-ci avait été surestimé en matière de revenus. La Commission des finances estime qu'il est raisonnable de s'appuyer sur des chiffres réels et non sur des projections.

Un bonne partie des économies sur les charges reposent sur le poste 31 « Biens, services, marchandises » et plus particulièrement sur le compte par nature 314 « Entretien immeubles, routes et territoire » (- CH 2'679'650.- par rapport au budget 2012 et - CHF 1'357'282.- en comparaison avec les comptes 2011).

Les deux principales modifications de ce budget sont relatives à l'introduction de la taxe au sac et à la création du super-SIDERE, désormais indépendant de la Commune (voir développement ci-dessous – compte 8100).

Quant aux revenus, le poste 40 « Impôts » montre une diminution de CHF 2'775'440.- comparé au budget 2012 mais une augmentation de CHF 3'560'862.- par rapport aux comptes 2011. Pour évaluer cette augmentation, la Municipalité s'est basée sur les considérations suivantes :

- Impôt sur le revenu et sur les bénéfices : Revenu 2011 + 2 points supplémentaire accordés en 2012 et 2 x 2,5% de croissance;
- Légère augmentation de la population en 2013;
- Personne morale : Selon estimation données du service des finances.

Certains commissaires estiment que ces données sont peut-être un peu trop optimistes surtout en ce qui concerne les hypothèses retenues de croissance de l'économie.

Questions/réponses sur le budget 2013

La CoFin atteste avoir reçu des réponses satisfaisantes à l'ensemble de ses questions.

Voici un extrait des questions que la Commission a posées à la Municipalité, ainsi que des explications fournies. Les réponses sur d'autres points importants du budget ne sont pas développées dans ce rapport dans la mesure où les conseillers les trouveront dans le préavis de la Municipalité aux pages 63 à 70.

Poste par nature 3133 Produits de nettoyage

La CoFin a constaté une très forte augmentation (en moyenne plus du double) de ce poste par rapport aux comptes 2011. La Municipalité a tenu compte du PM n° 28/2012-2016 sur l'introduction de la taxe au sac.

1000.3003 Jetons de présence

1000.3001 Traitements

Pour ces deux postes, la Municipalité a anticipé l'acceptation du PM n° 31/2012-2016 sur les jetons de présence et indemnités du Conseil communal de Rolle. Il faut peut-être s'attendre en fonction de l'acceptation ou non et des éventuels amendements du Conseil communal à une baisse ou une augmentation de ces charges, d'autant plus que ce PM a été renvoyé par la CoFin au Bureau pour complément d'étude car il se basait en partie sur des chiffres erronés. Le PM concerné n'a pas été voté au moment de la rédaction du présent rapport.

1110.3050 Assurance maladie des apprentis

Il s'agit d'un nouveau poste. La loi sur les apprentis oblige l'employeur à prendre en charge 50% de l'assurance des apprentis. De plus, les apprentis sont comptabilisés depuis le 1.1.2013 sous la rubrique 1110, soit « Administration générale » et non plus sous « Ressources humaines », ce qui explique la disparition du poste 1300-3050 « Caisse maladie ».

1600.3658 Attribution à réserve 9280.09**1600.4066 Taxes séjour encaissées**

Par amendement du budget 2009, le conseil communal, en décembre 2008, avait demandé l'affectation de l'entier des taxes de séjour à un compte de réserve et le non paiement de l'indemnité à l'office du tourisme tant qu'une convention n'avait pas été signée, conformément à la loi, entre la Commune et l'OT.

Bien que Rolle ait rejoint le FERT (Fonds régional d'équipement touristique), l'office du tourisme de Rolle reste indépendant, d'où l'attribution des taxes de séjours à l'OT pour 2013. Le montant du compte réserve 9280.09 se monte à CHF 491'099.- fin 2011. Il sera augmenté du montant des taxes de séjours 2012.

1800.3188 Green Bus charges d'exploitation**1800.4359.1 Recettes billetterie Green Bus Rolle****1800.4517 Subv. Cantonale aux charges Green Bus Rolle****1800.4657 Participation tiers aux charges Green Bus Rolle**

Le choix de la Municipalité d'étendre le réseau du Green Bus aux villages voisins a pour conséquence d'augmenter, certes, les charges d'exploitation de celui-ci d'environ CHF 120'000.- mais également les revenus de CHF 90'000.- par rapport aux comptes 2011. Si l'on tient compte de la prudence de la Municipalité en matière d'évaluation des résultats, on peut considérer qu'il s'agit là d'une bonne opération.

2000.3170 Réceptions et manifestations

Ce nouveau poste comprend des invitations officielles du service des finances. On retrouvait auparavant ces dépenses dans les réceptions de la Municipalité ou manifestations.

3682.3141 Entretien (camping des Vernes)

Les CHF 100'000.- portés au budget 2013 serviront notamment à faire les travaux sur l'introduction d'électricité – mise en conformité -, à améliorer la ventilation dans les douches du bloc sanitaire, sous-dimensionné par rapport aux besoins, et à créer un poste de vidange pour campings cars, la situation actuelle étant insalubre.

3730.3122 Consommation gaz**3730.3123 Taxe épuration (Rue du Temple 2)**

Aucun montant n'est porté au budget de ces postes car au budget 2012, le montant de CHF 30'000.- prenait en compte les frais de chauffage à la charge de la Commune durant les travaux. En 2013 les frais de chauffage, consommation d'eau/épuration sont pris en charge par les locataires.

3730.3185 Frais de gérance (Rue du Temple 2)

La CoFin s'est étonnée du faible montant des frais de gérance (CHF 5'000.-) pour un montant de loyer estimé à CHF 298'000.-. Il s'agit d'une erreur : en effet sur la base de 4% des loyers cela représente environ CHF 12'000.-.

4510.3188 Frais de tiers traitement des ordures

L'augmentation de ce poste est liée à l'ouverture de la déchetterie à la commune de Gilly compensé par le compte 4510.4526.1 « Part autre groupement » qui représente la part de cette même commune aux frais de déchetterie.

6100.3116 Achat matériel spécialisé

Les parcomètres installés (Tête Noire, Centre Ville et Tennis) sont des anciens modèles achetés d'occasion à l'époque. Ils tombent souvent en panne et les pièces de rechange ne se font plus. L'intention de la Municipalité est de les changer.

7100.3654.2 Participation au réseau de l'AJERE

La forte hausse de ce poste s'explique par l'augmentation de la participation des communes à CHF 171.- par habitants pour couvrir les charges dues à :

- l'augmentation de la capacité d'accueil des crèches garderies Barcarolle et Girolle, des structures de l'UAPE, la Petite Poste, de l'Espace de Vie enfantine de Bellefontaine et du Réseau de l'accueil familial de jour (AFJ) de l'ARAS à Amalthée ;
- une participation aux frais de gestion de l'ARAS ;
- une augmentation des salaires selon les normes du secteur.

8100 Service des eaux

La création du nouveau SIDERE a pour conséquence de sortir cet élément des comptes de la Commune. Seul subsiste le compte 8100.3314.1 « Amortissement des statuts du SIDERE PM 15/2011-2016 ». Il est à noter également que ce PM a permis de supprimer deux EPT parmi le personnel fixe de la Commune.

Analyse des comptes par nature

La lecture des comptes par nature reflète bien la volonté de la Municipalité de maîtriser les dépenses et de présenter des chiffres plus réalistes, notamment sur le poste 314 « Entretien immeubles, routes et territoires » qui présente une baisse spectaculaire. Plus que jamais, la volonté de la Municipalité devrait être de consommer cette somme revue à la baisse, de manière à ce que le patrimoine ne se détériore pas exagérément.

L'augmentation du poste 33 « Amortissements » est cohérent avec la hausse prévue des investissements en 2013.

La baisse constatée sur le poste 381 « Attrib. aux financements spéciaux » s'explique en grande partie par la conclusion d'une convention avec les SI de Lausanne pour l'exploitation du réseau de distribution de gaz. En effet, le coût de cette convention ne permet pas de faire autant de réserves sur ce compte affecté.

Marge d'autofinancement (MA) du budget 2013

Pour le projet de budget 2013, le calcul est le suivant:

	CHF	CHF
Revenus (4)	43'922'140	
- Charges (3)	44'707'630	- 785'490
+ Amortissements du patrimoine administratif (331 + 332) =	2'029'780	
+ Attributions aux fonds (38) =	722'430	2'752'210
- Prélèvements sur les fonds (48) :		906'730
Marge d'autofinancement		1'059'990

Soit une marge positive de CHF 1'059'990.-.

La marge d'autofinancement positive permet de relativiser le déficit budgétaire. Cependant, la CoFin constate que ce montant ne permettra pas de couvrir les investissements à venir et que l'on doit s'attendre à une augmentation substantielle de l'endettement de la Commune dans les années à venir.

Constatations et commentaires de la Commission sur le budget 2013

La CoFin constate que le déficit prévu en 2013 est moindre que celui du budget 2012 et que la Municipalité est soucieuse de maîtriser ses finances tout en s'adaptant aux nouvelles réalités de l'évolution de Rolle ainsi qu'aux contraintes de la régionalisation et des charges étatiques incontournables.

Cependant les membres de la Commission des finances s'inquiètent du fait que l'essentiel des économies soit réalisé au détriment de l'entretien des routes et des bâtiments (inquiétude d'ailleurs partagée par la Municipalité lors de la séance du 20 novembre). Depuis plusieurs années, la CoFin a toujours souhaité que le patrimoine communal soit correctement entretenu afin d'éviter toute dégradation.

L'inquiétude est d'autant plus grande que les charges liés à la facture sociale et à la péréquation augmentent d'années en années et qu'il n'est pas envisageable de compter sur une baisse de ces charges dans l'avenir.

La Commune de Rolle devra faire face dès 2013 à des investissements très lourds comme par exemple la réfection de la Grand-Rue et l'extension du collège du Martinet. Si la situation actuelle perdure, il est à prévoir que la Commune de Rolle devra, soit consentir à un endettement plus élevé, soit revoir à la baisse son plan d'investissement mais il faut aussi prendre en considération que la baisse des investissements aura un effet pervers sur la péréquation. Une priorisation des investissements s'avère plus que jamais d'actualité.

Enfin, l'Etat de Vaud qui a abaissé de 6 points d'impôts les revenus communaux en 2011 pour redonner 2 points à notre Commune en 2012 n'a pas favorisé les finances de Rolle.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011- 2016 / N°35 du 2 novembre 2012,

Entendu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le projet de budget 2013 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de CHF 785'490.-.

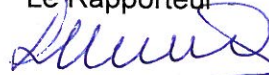
Au nom de la Commission des finances,

Rolle, le 30 novembre 2012

Le Président


Olivier Barras

Le Rapporteur


Lucette Schmutz